Rue de Schaerbeek, 1 - B-6660 Houffalize
Tél 061 280 040 - Fax 061 280 041
www.houffalize.be

Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :

Séance publique du 21 octobre 2026

PRESENTS :
MM. J. DEVILLE, Bourgmestre-Présidente ;
M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, M. LHOTE, J. LAMBERT, Conseillers communaux ;
J.-Y. BROUET, Directeur général.

PROJET DE DELIBERATION

OBJET : Amélioration des voiries agricoles 2019 - Phase 2
Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal, l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues, où le moindre retard occasionnerait un préjudice évident et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant qu'il y a urgence, résultant de circonstances imprévisibles ;

Vu la décision du Collège communal du 18 février 2019 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché "Amélioration des voiries agricoles 2019 - Phase 2" à Province de Luxembourg, Square Albert 1er, 1 à 6700 Arlon ;

Considérant le cahier des charges N° 2026/17 (2019/134) relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, Province de Luxembourg, Square Albert 1er, 1 à 6700 Arlon ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 185.221,10 € hors TVA ou 224.117,53 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 4215/731-60 (n° de projet 20260015) et sera financé par **emprunt/subsides** ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 1 octobre 2026 conformément à l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du ;

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal, après en avoir délibéré,
Par x oui, x non, x abstention,

DECIDE

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2026/17 (2019/134) et le montant estimé du marché "Amélioration des voiries agricoles 2019 - Phase 2", établis par l'auteur de projet, Province de Luxembourg, Square Albert 1er, 1 à 6700 Arlon. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 185.221,10 € hors TVA ou 224.117,53 €, 21% TVA comprise.
Article 2 : D'approuver le Plan de Sécurité et de Santé (PSS).
Article 3 : De passer le marché par la procédure ouverte
Article 4 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Service Public de Wallonie, DGO 3 Direction de l'Aménagement foncier rural, rue des Genêts 2 à 6800 LIBRAMONT
Article 5 : De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.
Article 6 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 4215/731-60 (n° de projet 20260015).

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J. – Y. BROUET

La Présidente,
(s)J. DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,
J.-Y. BROUET

La Bourgmestre,
J. DEVILLE

PROJET DE DELIBERATION